

FSU GRAND EST



FSU Grand Est

Contact : Philippe Noller
1, rue du Pré Chaudron
57070 Metz
fsu.grand-est@fsu.fr



EDITORIAL

SOMMAIRE

- p.1 Edito
- p.2 Apprentissage : quand les chiffres parlent...
- p.3 La FSU revendique
- p.4 Enjeux et perspectives

La Formation professionnelle est devenue un enjeu politique majeur du quinquennat Macron. Initiale ou continue, sous statut scolaire ou en apprentissage, publique ou privée du niveau V au niveau I, cette nébuleuse qu'on appelle la Formation professionnelle est considérée comme le levier majeur de l'insertion et de la lutte anti-chômage. Dans ce contexte, elle est donc aussi un enjeu majeur de pouvoir.

Depuis la 2e phase de la décentralisation, la Formation professionnelle relève de façon croisée des politiques de l'Etat et des régions. En 2017, le patronat s'est invité avec force dans le débat sur sa gouvernance.

Dans les projets de réforme actuels, on retrouve une affirmation maintes fois réitérées depuis 2007 : la nécessité de développement de l'apprentissage. Alors que les effectifs plafonnent depuis 10 ans, la solution serait dans de nouvelles mesures libérales (par exemple dans l'ouverture libre de nouveaux CFA).

Face à cette nouvelle affirmation, la FSU continue à défendre une vision équilibrée de la formation professionnelle, celle qui privilégie l'enseignement professionnel public revalorisé, ouvert à tous les publics et étroitement lié au monde de l'entreprise. Il est le meilleur moyen d'augmenter le niveau de qualification pour préparer aux emplois de demain. L'apprentissage est une voie complémentaire, ce n'est en aucun cas la solution magique. Les différents plans de développement des années passées ont montré leur inefficacité. Pourquoi poursuivre dans cette voie ?

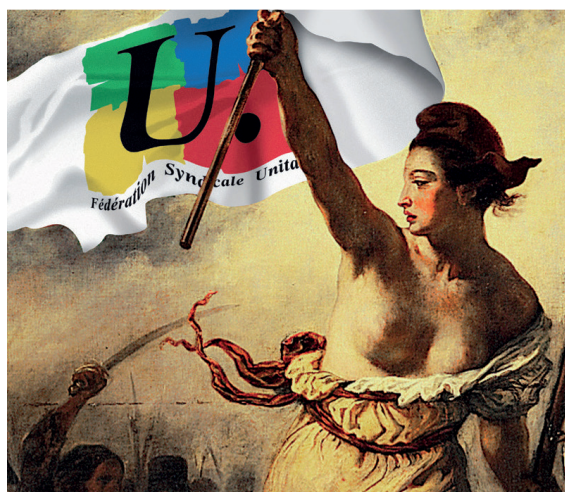
Pour la FSU, la formation professionnelle n'a pas pour vocation exclusive de répondre aux besoins immédiats du marché.

Pour la FSU, la formation professionnelle si elle est liée aux réalités de l'entreprise ne doit pas être d'abord un marché.

Le projet de loi attendu pour la deuxième quinzaine d'avril titre :
« Pour la **liberté** de choisir son avenir professionnel »



SNEUP Grand-Est
Contact : Régis DEVALLE
18 rue de Vitry
51250 Sermaize les bains
regis.devalle@sneup.fr



Fonction publique
Services publics
U.tilité publique

LA FSU : LA VOIX DE TOUS LES PERSONNELS



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Quand les chiffres parlent...

AU NIVEAU REGIONAL

Malgré des campagnes agressives de promotion de l'apprentissage et la priorité toujours réaffirmée de « l'apprentissage voie d'excellence », les effectifs d'apprentis dans le Grand Est stagnent globalement. Ils diminuent aux niveaux V et IV et se maintiennent grâce au développement dans les niveaux II et I.

Apprentis	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II & I	TOTAL	DIMA
Rentrée 2014	15 832	9 973	6 767	4 908	37 480	911
Rentrée 2015	15 558	9 537	6 862	5 253	37 210	784
Rentrée 2016	15 352	9 192	7 141	5 737	37 422	742

AU NIVEAU NATIONAL

Les abandons sont plus fréquents en apprentissage.

Pour les moins de 18 ans, 38% des contrats sont rompus, suivis à 75 % d'un abandon de la formation (Dares, 2016).

Par voie scolaire, les abandons sont inférieurs à 20 % (DEPP 2016).

Les apprentis du « haut » ne sont pas celles et ceux du « bas ».

Seuls 19 % des apprentis en 1ère année post-bac viennent de l'apprentissage, soit un peu moins que les scolaires. (Men DEPP RERS 2016). Parmi les diplômés du supérieur par l'apprentissage, seuls 12 % ont eu un diplôme de niveau inférieur aussi par apprentissage. (Kergoat 2010, CEREQ).

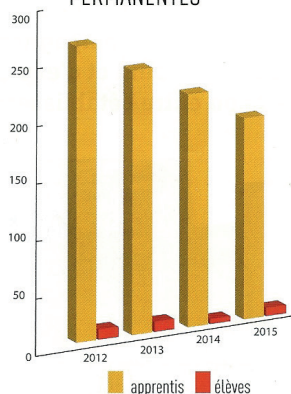
À l'entrée en formation, un-e élève a plus de chance d'obtenir son diplôme qu'un-e apprenti-e.

Source : Loi de finances 2017 – chiffres du ministère (DEPP)

NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

	Apprentis-es	Élèves
2012	17 617	207
2013	13 462	133
2014	12 287	174
2015	11 057	156

NOMBRE D'INCAPACITÉS PERMANENTES



Sources : statistiques de l'Assurance maladie

L'insertion professionnelle est bien meilleure avec un diplôme.

En 2015, l'écart du taux d'emploi entre diplômé-e et non-diplômé-e sortant de lycée était de 13,9 points, de 18,4 points pour les sortants d'apprentissage. (MEN, Géographie de l'École 2017).

L'accès à l'apprentissage est discriminant.

15 % des jeunes originaires d'Afrique noire et 19 % des jeunes originaires du Maghreb ont réalisé leur dernière année de formation en apprentissage contre 38 % des jeunes originaires d'Europe du Sud et 33 % des jeunes de parents français.

En 2015, 1/4 des apprentis-es de niveau V sont des filles, 1/3 au niveau IV...

Et pourtant, le Gouvernement et le conseil régional souhaitent une relance de l'apprentissage aux niveaux V et IV. CHERCHEZ L'ERREUR !!

Les apprentis-es « recherché-es » par les entreprises sont en réalité des individus avec un bon niveau de formation... assuré par l'Education Nationale et notamment le lycée professionnel.

**LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES....
IL Y A LES LYCEES PROFESSIONNELS POUR ÇA !**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

LA FSU REVENDIQUE

PLAN DE RE-SCOLARISATION DES 15-18 ANS

Aujourd'hui trop de jeunes (600 000 entre 15 et 26 ans) quittent l'école sans qualification. Les plans successifs de développement de l'apprentissage ont montré leur inefficacité. Les contrats d'apprentissage sont massivement rompus au niveau V (21,6 % rapport IGAS 2016) et IV (27,1 % IGAS 2016) durant les premiers mois. Les « ruptures facilitées » de la réforme de l'apprentissage aggraveront ces statistiques. Il y a actuellement une moyenne de 21,5 % d'abandon au cours des formations par apprentissage. L'apprentissage ne permet donc pas l'élévation du niveau de formation réclamée par le patronat, car « ...les entreprises ne s'engagent pas dans la formation des mineurs... » (F Maillard sociologue).

La FSU rappelle que pour permettre l'acquisition d'un diplôme initial, seule la voie professionnelle sous statut scolaire a prouvé son efficacité. Elle offre à tous, par la promotion de la mixité des métiers et sans sélection ni ségrégation, une formation permettant l'obtention d'une première qualification ouvrant sur l'insertion ou sur des poursuites d'études.

DEVELOPPER LE RECRUTEMENT ET AMELIORER LA FORMATION DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

Le recrutement des PLP traverse une crise sans précédent : 25% des postes ouverts au concours non pas été pourvus en 2016. Pour rendre le métier attractif, une revalorisation des salaires, de meilleures conditions de travail et une amélioration de la formation sont nécessaires. Peu d'ESPE offrent des maquettes de formation spécifiques aux enseignements professionnels. Un professeur stagiaire PLP sur trois ne bénéficie pas de formation. Les PLP doivent faire réussir les élèves les plus en difficulté sans bénéficier de formation. La prise en charge des élèves les plus problématiques, nécessite un temps de concertation intégré aux ORS (Obligations Règlementaires de Service).

POUR LA FSU, il est donc nécessaire de développer et d'investir dans la formation des PLP et de reconnaître leur mission pour garantir la réussite de tous les élèves scolarisés dans la voie professionnelle publique.

AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES LYCEEN-NES PROFESSIONNEL-LES

Les lycéen-nes professionnels sont majoritairement issus des CSP les plus défavorisées. Leur réussite passe par la mise en place d'une politique prioritaire permettant le renforcement des équipes pluri-professionnelles et l'amélioration des conditions d'enseignement. La hausse du temps de travail des apprentis déjà 80 fois plus exposés aux accidents du travail que les lycéens (INSEE) nuira à l'acquisition des savoirs professionnels.

POUR LA FSU Le lycée professionnel offre les meilleures conditions de formation par la qualité de ses infrastructures et des personnels formés qui y travaillent.

REFONDER LES CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS GENERAUX ET PROFESSIONNELS

La réforme de l'apprentissage va permettre aux branches professionnelles de rédiger les référentiels d'activités professionnelles et de compétences alors que les employeurs souhaitent limiter les savoirs, notamment ceux liés à la culture générale et citoyenne (suppression de la Prévention Santé Environnement), au profit de compétences qu'ils prétendent transversales, souvent floues, et uniquement centrées sur leurs besoins immédiats. Or l'évolution des métiers requiert des contenus de formation alliant enseignements généraux et professionnels de haut niveau. L'insertion professionnelle et les poursuites d'études nécessitent des référentiels de formation où les savoirs généraux et professionnels théoriques et pratiques soient au cœur des professions. Si l'insertion professionnelle des apprentis est souvent présentée comme meilleure que celle des lycéens, ce qui est faux pour les niveaux V et IV, elle se fait par une sélection drastique des apprentis. D'une part par l'offre de contrat (les entreprises sélectionnant sur des critères ethniques et de genre) et d'autre part par les ruptures précoces aggravant le nombre de jeunes non qualifiés.

POUR LA FSU les lycées professionnels sont seuls capables de garantir des contenus de formation identiques sur tout le territoire offrant des diplômes reconnus nationalement pour tous les jeunes. Les lycées professionnels forment des professionnels et des citoyens.

Notre métier, leur avenir



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Quel avenir pour les lycées professionnels ?

La réforme de l'apprentissage instaure la création d'UFA (Unité de Formation par Apprentissage) dans les lycées professionnels, qui connaîtront une **véritable saignée** au bénéfice de l'apprentissage. Les CFA ou UFA viendraient prendre les élèves, qui conviennent aux entreprises laissant les autres aux sections professionnelles.

La future réforme de la voie professionnelle préconise une modification des dispositifs de financement par l'octroi de la taxe d'apprentissage aux seuls établissements possédant des UFA. Elle renforce le poids du privé qui décidera des ouvertures et fermetures de formation conjointement avec les régions. Les branches professionnelles vont définir les contenus de formation (référentiels). Elles vont avec les régions élaborer les certifications en lieu et place des diplômes, à l'image de ce qui se passe en Allemagne, où les qualifications ne sont pas reconnues dans tous les Länder. **Le mixage des parcours** (1^o année en SEP puis les suivantes par apprentissage) et des publics ne sont aucunement motivés par l'intérêt des jeunes. Ce mixage va aggraver les conditions d'études des jeunes et mettre à mal le travail des personnels. Le mixage

c'est l'annualisation de notre temps de travail au détriment de la continuité pédagogique. Les mixages permettront de **supprimer près de 50% des postes** de PLP et aggravent nos conditions d'enseignement.

Pour la FSU, toute ouverture de mixage des parcours ou des publics doit passer par un vote en Conseil d'Administration. Agissons en CA pour s'opposer au mixage et obtenir un vote contre.

L'enseignement professionnel ne peut se résumer à la seule voie de l'apprentissage. L'apprentissage est UNE voie de la formation professionnelle mais ne peut pas être LA seule, ni d'ailleurs la principale. Car la formation a vocation à permettre l'insertion professionnelle et les poursuites d'étude, mais a aussi pour rôle de transmettre les valeurs de la République et de former les futurs citoyens. C'est le service public de la formation professionnelle scolaire qui doit être conforté et renforcé. Il permet un meilleur taux d'accès au diplôme et contribue davantage à éviter les sorties sans qualification. De plus, il offre une formation méthodique et complète assumant ainsi la double finalité des diplômes : poursuite d'études et insertion professionnelle.

Quels enjeux entre diplômes et certifications ?

Les branches professionnelles souhaitent affaiblir les diplômes et leurs contenus de formation. Les employeurs voudraient limiter les savoirs, notamment ceux liés à la culture générale et citoyenne (Connaissance du monde contemporain ; PSE ; ...), au profit de compétences qu'ils prétendent transversales, souvent floues, et centrées sur leurs besoins immédiats.

La FSU rappelle son attachement à une élaboration des diplômes dans le cadre des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) quadripartites, où, à ce jour, les équilibres entre volonté du patronat et faisabilité pédagogique sont assurés.

La FSU reste attachée au fait que chaque diplôme soit construit autour d'un métier précis et de qualifications spécifiques ! Le diplôme garantit le niveau et le parcours d'études. La certification s'attache à la fonction que le détenteur peut occuper et rend impossible la progression de carrière. Un diplôme a des ambitions bien plus élevées qu'un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle), car sa vocation n'est pas uniquement d'attester de l'adaptation d'un individu particulier à un poste de travail spécifique, mais de valider des connaissances professionnelles et citoyennes.

Contrat d'apprentissage – contrat de professionnalisation : vers un contrat unique ?

Si rien n'est confirmé au moment où nous écrivons ces lignes, la perspective de confondre contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation est avancée dans un souci de simplification ... mais qui risque en réalité d'imposer des conditions moins favorables de travail et de rémunération aux jeunes en formation. Cette réforme s'inscrit en cohérence avec la «flexibilité» portée par la casse du Code du travail pour « libérer les énergies entrepreneuriales » et « débloquer les freins à l'embauche ».

POUR LA FSU LES LYCÉES PROFESSIONNELS SONT LA GARANTIE D'UNE RÉELLE SÉCURISATION DE LA FORMATION DES JEUNES !!

Le Gouvernement répond aux exigences du patronat.

En confiant la gestion de l'apprentissage et la carte des CFA principalement aux branches professionnelles, le gouvernement fait un choix clair : la formation professionnelle a comme unique vocation de répondre aux besoins économiques, aux besoins immédiats et locaux des entreprises.

L'intervention d'un Conseil régional n'est envisagée que sous l'angle de l'aménagement du territoire.

LA FSU PORTE AU CONTRAIRE LA NÉCESSITÉ DE DÉFENDRE ET PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION GRÂCE AU LYCÉE PROFESSIONNEL.